

**Service instructeur**  
DIRT - Direction des routes

**Service consulté**  
Service Juridique

**COMMUNE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE**

**AMÉNAGEMENT D'UNE BANDE DÉRASÉE DESTINÉE AUX DÉPLACEMENTS  
DES MODES DOUX  
LE LONG DE LA RD 28**

**CONVENTION TRIPARTITE DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE, DE FINANCEMENT  
ET DE TRANSFERT DE GESTION**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les termes de la convention à conclure avec la Communauté de Communes de la VALLEE DE KAYSERSBERG et la Commune de KAYSERSBERG VIGNOBLE, dans le cadre de l'aménagement d'une bande dérasée destinée aux déplacements des modes doux le long de la RD 28 en agglomération de KAYSERSBERG VIGNOBLE, et de définir l'intervention financière forfaitaire du Département pour un montant de 120 000 €.

Le Département avait envisagé et inscrit, dans son schéma départemental des itinéraires cyclables, l'aménagement d'un itinéraire reliant les anciennes communes de KAYSERSBERG à SIGOLSHEIM.

Compte-tenu du parti d'aménagement retenu, des contraintes foncières et du classement partiel du tronçon en agglomération, il a été convenu de confier à la Communauté de Communes de la VALLEE DE KAYSERSBERG, le portage du projet d'aménagement d'un itinéraire destiné à améliorer les déplacements des modes doux le long de la route départementale 28 sur le ban communal de KAYSERSBERG VIGNOBLE.

Le projet a pour objet la réalisation d'une bande dérasée revêtue multifonctionnelle reliant l'entrée « ouest » de KIENZHEIM et l'entrée « est » de KAYSERSBERG, toutes deux situées dans l'emprise de la RD 28.

Les travaux se réaliseront principalement sur l'emprise du domaine public routier départemental et, à certains endroits nécessitant une surlargeur, sur des emprises de parcelles privées grevées d'une servitude de passage inscrite au Livre Foncier et consentie par les propriétaires à cette fin, au bénéfice de KAYSERSBERG VIGNOBLE, elle-même propriétaire de trois chemins ruraux traversés par la bande dérasée multifonctionnelle. L'aménagement projeté consiste en une bande dérasée d'une largeur variable de 2,50 mètres maximales et de 2,00 mètres minimales, déversée côté RD.

Dans les zones où le domaine public n'apparaîtrait pas suffisamment large, la Commune de KAYSERSBERG VIGNOBLE négociera une servitude de passage avec les riverains concernés, qui sera inscrite au Livre Foncier de la Commune de KAYSERSBERG VIGNOBLE. Elle s'engage, par conséquent, à formaliser avec les propriétaires des emprises concernées, les promesses autorisant la constitution des servitudes et la réalisation des travaux avant le commencement de ces derniers. L'accord des propriétaires mentionnera le transfert possible de ces servitudes au profit du Département en cas de résiliation anticipée de la convention.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 300 000 € HT arrondi soit 360 000 € T.T.C. en fonction des variantes de profil (juin 2016). La Communauté de Communes de la VALLEE DE KAYSERSBERG, maître d'ouvrage désigné, assurera le préfinancement de la totalité de l'opération et bénéficiera du FCTVA.

Le montant de l'intervention financière du Département pour les travaux s'élèvera forfaitairement à 120 000 € HT et sera versé à la réception des travaux.

Dans le cadre de cette opération, la Communauté de Communes de la VALLEE DE KAYSERSBERG bénéficiera d'une subvention complémentaire de l'Etat au titre du fonds TEPCV « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » et d'un fonds de concours de la Commune. Le plan de financement prévisionnel estimatif figure en annexe du projet de convention.

Le projet de convention, annexé au présent rapport, a pour objet de déterminer les modalités de cette co-maîtrise d'ouvrage, d'autoriser l'occupation du domaine public routier départemental nécessaire à la réalisation des travaux et de préciser les modalités de gestion et d'entretien ultérieurs de l'ouvrage créé. En l'occurrence, l'entretien de la bande multifonction sera réalisé par la commune de KAYSERSBERG VIGNOBLE.

Au vu de ces éléments, je vous propose, en conséquence, de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, de financement et de transfert de gestion à conclure avec la Communauté de Communes de la VALLEE DE KAYSERSBERG et la Commune de KAYSERSBERG VIGNOBLE, dans le cadre de l'aménagement d'une bande dérasée destinée aux déplacements des modes doux le long de la RD 28 en agglomération de KAYSERSBERG VIGNOBLE ;
- m'autoriser à signer cette convention et le cas échéant, à y apporter les modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires ;
- fixer le montant de l'intervention financière du Département au bénéfice de la Communauté de Communes de la VALLEE DE KAYSERSBERG à un montant forfaitaire de 120 000 € HT pour les travaux projetés ;
- affecter la somme de 120 000 € pour cette opération sur le millésime 2017 du programme A171 et de préciser que les dépenses seront imputées sur le chapitre 21, fonction 621, nature 2151 du programme A171.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT